



# Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

*D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».*

*Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers tenant compte de cette évolution réglementaire en matière de performances techniques et économiques du service public.*

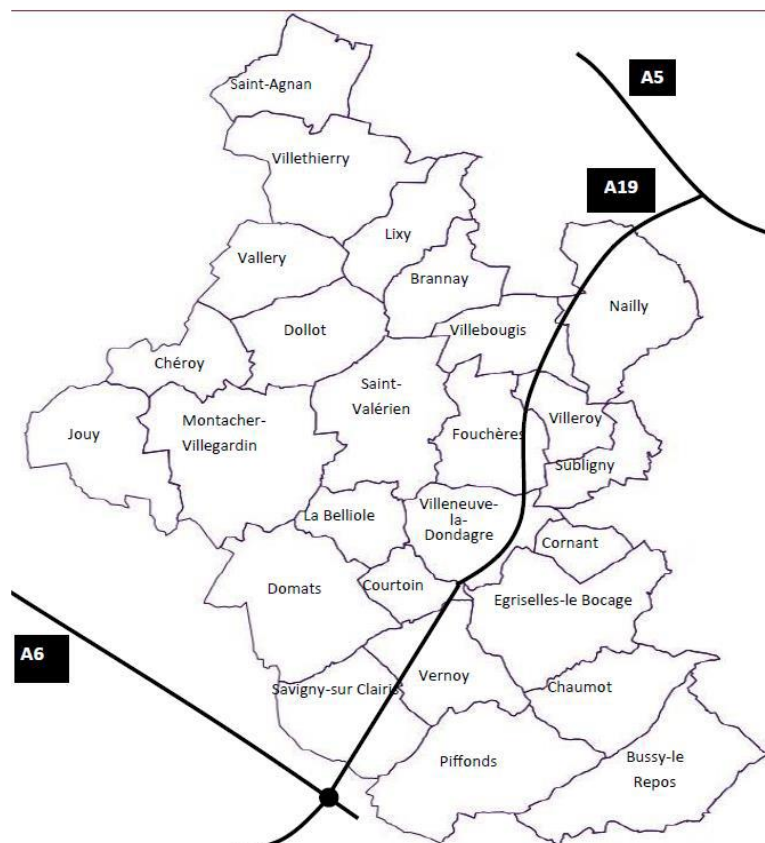
*Il propose une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement, et des tonnages concernés*

**- Année 2023 -**

## Contenu

<b>CHAPITRE I : INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>3</b>
<b>Territoire desservi en 2023</b>	<b>3</b>
<b>Organisation de la collecte en porte à porte et apport volontaire</b>	<b>4</b>
<b>évolution des tonnages</b>	<b>9</b>
<b>Organisation de la collecte des déchets en déchèteries</b>	<b>9</b>
<b>Bilan des exutoires des déchets issus des déchèteries</b>	<b>13</b>
<b>Bilan de l'ensemble des Dechets Menagers Assimilés</b>	<b>15</b>
<b>Le traitement des déchets collectés</b>	<b>16</b>
Le tri des emballages ménagers	16
Traitement des déchets collectés en porte à porte (omr)	18
<b>CHAPITRE II : INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>20</b>
<b>Coût du service</b>	<b>20</b>
L'évolution des coûts des prestations de collecte et traitement des déchets	20
<b>Modalités de financement</b>	<b>20</b>
Redevance incitative	20
Les montants des redevances (développer la RI annexe grille tarifaire)	23
Aides accordées et recettes perçues par la Communauté de Communes	24
<b>évolution Compte administratif 2021-2023</b>	<b>24</b>
<b>La prévention des déchets</b>	<b>25</b>
<b>Actions de communication</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>30</b>

# CHAPITRE I : INDICATEURS TECHNIQUES



## TERRITOIRE DESSERVI EN 2023

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) regroupe 26 communes pour une population de 17 545 habitants en 2023, 17 498 habitants en 2022.

Les missions de collecte, de tri, de traitement des déchets et de gestion des déchèteries de la communauté de communes font l'objet de contrats de prestation de service avec des sociétés privées. Ces marchés ont été renouvelés sur une période allant du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2029.

Nom de la commune	Population 2023*	Population 2022	Nom de la commune	Population 2023*	Population 2022
Brannay	787	787	Montacher-Villegardin	715	732
Bussy-le-Repos	456	457	Naily	1 333	1336
Chaumot	703	708	Piffonds	598	612
Chéroy	1 705	1 676	Saint-Agnan	957	953
Cornant	360	359	Saint-Valérien	1 750	1727
Courtoin	31	33	Savigny-sur-Clairis	451	454
Dollot	315	316	Subligny	525	523
Domats	806	812	Vallery	568	564
Égriselles-le-Bocage	1 372	1 346	Vernoy	239	241
Fouchères	496	480	Villebougis	629	627
Jouy	512	512	Villeneuve-la-Dondagre	329	318
La Belliole	237	246	Villeroy	386	388
Lixy	476	472	Villethierry	809	819
				<b>17 545</b>	<b>17 498</b>

\*Insee 2021 population municipale

Le nombre de foyers est estimé à près de 7 236 ménages.

## **ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE**

	<b>Ordures Ménagères Résiduelles (omr)</b>	<b>Emballages Ménagers</b>	<b>Verre</b>	<b>Journaux magazines -Papier</b>	<b>Textile</b>	<b>Déchèteries</b>
Mode collecte	Collecte séparée en porte à porte		Collecte en apport volontaire			
Nombre de contenants disponibles			56	48	25	26 par site
Fréquence collecte	Tous les 15 jours = C 0,5		Tous les 15 jours en fonction remplissage = C 0,5		Hebdoma daire = C 1	
Prestataires	COVED		COVED		Le Relais	SUEZ

➤ Les dotations en bornes d'apport volontaire

Dotation hab / PAV*
0-250
250-600
600

Point d'Apport Volontaire

Nom de la commune	Nombre PAV Verre	Habitants / Dotation
Savigny-sur-Clairis	5	90
Vernoy	2	120
Villeneuve-la-Dondagre	2	165
Bussy-le-Repos	2	228
La Belliole	1	237
Fouchères	2	248
Domats	3	269
Vallery	2	284
Saint-Valérien	6	292
Piffonds	2	299
Dollot	1	315
Chéroy	5	341
Chaumot	2	352
Montacher-Villegardin	2	358
Cornant	1	360
Villeroiy	1	386
Brannay	2	394
Villethierry	2	405
Égriselles-le-Bocage	3	457
Lixy	1	476
Saint-Agnan	2	479
Jouy	1	512
Subligny	1	525
Villebougis	1	629
Nailly	2	667
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>325</b>

Nom de la commune	Nombre PAV Papier	Habitants / Dotation
Savigny-sur-Clairis	5	90
Domats	4	202
Bussy-le-Repos	2	228
La Belliole	1	237
Vernoy	1	239
Fouchères	2	248
Saint-Valérien	6	292
Dollot	1	315
Villeneuve-la-Dondagre	1	329
Chaumot	2	352
Montacher-Villegardin	2	358
Cornant	1	360
Villeroiy	1	386
Brannay	2	394
Villethierry	2	405
Chéroy	4	426
Égriselles-le-Bocage	3	457
Lixy	1	476
Jouy	1	512
Subligny	1	525
Vallery	1	568
Piffonds	1	598
Villebougis	1	629
Nailly	2	667
Saint-Agnan	1	957
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>358</b>

**Verre**

54 bornes dédiées au flux Verre sont disposées sur le territoire, dont 1 sur la déchèterie de Chéroy et 1 sur la déchèterie de Fouchères.

Cela équivaut à un maillage moyen de 1 colonne verre pour 325 habitants.

On constate des différences importantes de dotations en par habitant selon les communes :

9 communes présentent une dotation inférieure à la prescription minimale de CITEO de 1 PAV pour 400 habitants, dont 2 présentent même une dotation inférieure à 600 habitants par PAV, Nailly (1 PAV pour 667 hab.), Villebougis (1 PAV pour 629 hab).

A l'inverse, 6 communes respectent la dotation optimale : Savigny-sur-Clairis, Vernoy, Bussy-le-Repos, Villeneuve la Dondagre, Domats et La Belliole

### **Papier**

49 bornes dédiées au flux des journaux magazines sont disposées sur le territoire, dont 2 sur la déchèterie de Chéroy et 1 sur la déchèterie de Fouchères. Cela équivaut à un maillage moyen d'un colonne papier pour de 358 habitants.

On constate des différences importantes de dotations par habitant selon les communes : 42% des communes (soit 11 des communes) sont en deçà de la dotation minimale recommandée de 1 PAV pour 400 habitants.

## La collecte du textile



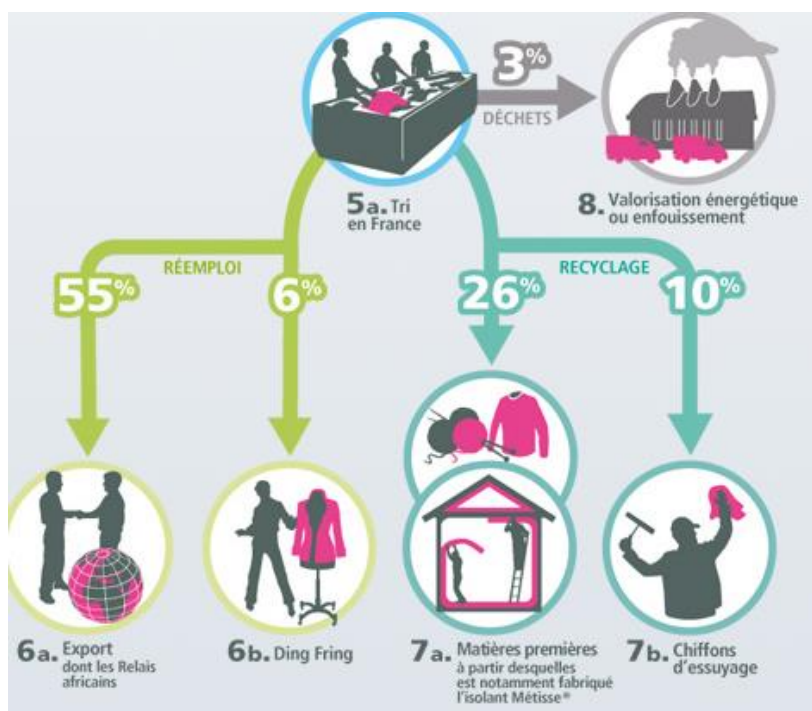
Les bornes textiles sont un outil efficace de réduction des déchets destinés à la poubelle marron et à la benne de tout venant en déchèterie.

Les textiles sont collectés par LE RELAIS. Le site est localisé dans l'Aube à La Chapelle Saint Luc. Le Relais France est membre d'Emmaüs France et adhérent de FEDEREC textile au titre des Entreprises Solidaires et de la Confédération Générale des SCOP.

Les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants :

- Tous les vêtements homme, femme, enfant, et les accessoires de mode ;
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.) ;
- Les chaussures / maroquinerie / peluches.

Ils sont valorisés comme suit ;



Méthisse®, isolant thermique et acoustique pour le bâtiment

En 2023, des nouvelles bornes ont été installées sur les communes de Dollot, Subligny et Vernoy. Les conteneurs présents en déchèterie ont été doublés.

	2022	2023
Nombre de bornes posées	20	25
Tonnage collecté	74,32	81.89
Estimation ratio collecté/habitant en kg	4,2	5,7

Le développement du maillage territorial permet une augmentation des tonnages collectés.

➤ Calendrier de collecte en porte à porte :

Jours de collecte	Ordures ménagères Bacs marron	Emballages recyclables Bacs jaunes
Brannay	Lundi-matin semaine paire	Lundi-après-midi semaine paire
Bussy-le-Repos	Vendredi-matin semaine paire	Vendredi- après-midi semaine paire
Chaumot	Vendredi-matin semaine impaire	Vendredi- après-midi semaine impaire
Cheroy	Lundi-matin semaine impaire	Lundi-après-midi semaine impaire
Cornant	Vendredi-matin semaine impaire	Vendredi- après-midi semaine impaire
Courtoin	Mercredi-matin semaine impaire	Mercredi-après-midi semaine impaire
Dollot	Jeudi-matin semaine impaire	Jeudi-après-midi semaine impaire
Domats	Vendredi-matin semaine paire	Vendredi-après-midi semaine paire
Egriselles-Le-Bocage	Mercredi-matin semaine impaire	Mercredi-après-midi semaine impaire
Fouchères	Vendredi-matin semaine impaire	Vendredi- après-midi semaine impaire
Jouy	Lundi-matin semaine paire	Lundi-après-midi semaine paire
La Belliole	Vendredi-matin semaine paire	Vendredi-après-midi semaine paire
Lixy	Lundi-matin semaine impaire	Lundi-après-midi semaine impaire
Montacher-Villegardin	Lundi-matin semaine paire	Lundi-après-midi semaine paire
Piffonds	Vendredi-matin semaine paire	Vendredi- après-midi semaine paire
Nailly	Lundi-matin semaine impaire	Lundi-après-midi semaine impaire
Saint-Agnan	Jeudi-matin semaine impaire	Jeudi-après-midi semaine impaire
Saint-Valérien	Mardi-matin semaine paire	Mardi-après-midi semaine paire
Savigny-Sur-Clairis	Mardi-matin semaine impaire	Mardi-après-midi semaine impaire
Subligny	Mercredi-matin semaine paire	Mercredi-après-midi semaine paire
Vallery	Jeudi-matin semaine paire	Jeudi-après-midi semaine paire
Vernoy	Mardi-matin	Mardi-après-midi
Villebougis	Lundi-matin semaine paire	Lundi-après-midi semaine paire
Villeneuve-La-Dondagre	Vendredi-matin semaine impaire	Vendredi- après-midi semaine impaire
Villeroy	Mercredi-matin semaine paire	Mercredi-après-midi semaine paire
Villethierry	Jeudi-matin semaine paire	Jeudi-après-midi semaine paire

➤ La présentation des bacs.

**Le nombre de présentation moyen des bacs marron est d'environ 16 levées en 2023.** Ce taux de présentation est stable depuis 2017, année de la mise en place de la collecte tous les 15 jours et de l'extension des consignes de tri qui a permis de réduire le contenu du bac.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES

### L'évolution des tonnages des collectes 2022-2023

Tonnage déchets ménagers	2021	2022	2023	quantités kg/hab	Evolut° 2022/2023
PORTE A PORTE					
Ordures ménagers Omr	2840	2807	2730	156	-3%
Emballages	963	951	958	55	+1%
APPORT VOLONTAIRE					
Verre	637	625	620	35	-1%
Papier	206	225	192	11	-15%
	<b>4646</b>	<b>4608</b>	<b>4500</b>	<b>257</b>	<b>-2%</b>

Une diminution globale des tonnages collectés surtout concernant les Omr et le papier. Le contexte économique (baisse de la consommation) et le développement du compostage peuvent expliquer ces diminutions.

Les tonnages des omr collectés sont en baisse de 77 tonnes soit 4 kg /hab.

La moyenne régionale est de 186 kg/hab/an (données SINOE 2019), ce qui confirme les bonnes performances de la CCGB. La tarification incitative en place depuis 2014 sur le territoire contribue grandement à ces bonnes performances.

Toutefois, la CCGB dispose encore d'une marge de progression. En effet, d'après une étude ADEME de 2018 précise le ratio moyen d'OMR des collectivités en redevance incitative est de 128 kg/hab.

Les quantités d'emballages collectées sont largement plus élevées que la moyenne nationale 44 kg/ hab. La mise en place de la tarification incitative et l'extension des consignes de tri expliquent grandement ces très bonnes performances.

## ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES


### Le fonctionnement des déchèteries

#### Déchèterie de CHEROY (lieu-dit La Gouvinerie, RD 41)

	Été (01/04-30/09)	Hiver (01/10-31/03)
Lundi	14h - 18h	14h - 17h
Mardi	9h - 12h	9h - 12h
Mercredi	14h - 18h	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h	9h - 12h
Samedi	9h - 12h/14h - 18h	9h - 12h/14h - 17h
<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>21 heures</b>	<b>18 heures</b>



## Déchèterie de FOUCHERES (rond-point de l'Aire de Villeroy-Fouchères, RD 369)

	Été (01/04-30/09)	Hiver (01/10-31/03)	
Lundi	9h - 12h	9h - 12h	
Mercredi	9h - 12h	9h - 12h	
Jeudi	14h - 18h	14h - 17h	
Vendredi	14h - 18h	14h - 17h	
Samedi	9h - 12h/ 14h - 18h	9h - 12h/ 14h - 17h	
<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>21 heures</b>	<b>18 heures</b>	

### • Les déchets acceptés

#### ➤ Bennes :

- Objets encombrants et divers non recyclables ...
- Végétaux, tailles, souches\*
- Mobilier (meubles, canapés, matelas)
- Gravats / inertes (pierres, briques, tuiles, carrelages, ...)
- Ferraille (objets et matériel majoritairement métalliques, sommiers, fontes, tôles, ...)
- Cartons (devront être pliés)
- Bois (non traité et traité)\*

#### ➤ Conteneurs :

- Pneumatiques exclusivement des voitures légères, sans jante
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (gazinière, lave-vaisselle, ordinateur, écran TV, réfrigérateur, lave-linge, rasoir, ...)
- Huiles issues de vidange des moteurs dans la limite de 20 litres par semaine
- Batteries
- Déchets Dangereux des Ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, produits phytosanitaires, produits photographiques, liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein,...), produits de traitement du bois, produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage)
- Piles
- Ampoules basse consommation uniquement et néons
- Jouets\*
- Articles bricolages jardins\*

\* depuis 2023

#### ➤ Bornes d'apport volontaire :

- Verre
- Journaux-Revues-Magazines
- Textile

### • Les déchets interdits

- Ordures ménagères (sacs d'ordures ménagères, déchets de cuisine ...)
- Déchets industriels et agricoles (de par leur nature ou leur volume)
- Déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (extincteurs, bouteilles de gaz, ...)

- Cendres chaudes
- Déchets hospitaliers et de soins (pansements, déchets anatomiques, seringues, . . .)
- Cadavres d'animaux
- Carcasses de voiture
- Médicaments
- Matériaux et produits radioactifs
- Matériaux et produits souillés par des hydrocarbures
- Souches
- Déchets et produits à base d'amiante friable et de plomb
- Pneus autres que ceux des voitures légères
- Déchets putrescibles (litières...) à l'exception des déchets de jardin

*Cette liste n'est pas exhaustive et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne se réserve le droit de refuser tout déchet qui, par sa nature, sa dimension, son volume, son poids ou sa quantité, présenterait un risque pour les personnes et l'environnement.*

### **Zones de réemploi**

Deux zones sont destinées à la réutilisation et au réemploi.

Le 24 mars 2023, la CCGB a contractualisé avec l'association Pénélope pour installer une zone sur les déchèteries où sont récupérés différents objets.

Pour l'année 2023, 6 871 kg d'objets ont été collectés dont 5 079 kg destinés au réemploi.



### **Le préau des matériaux : une donnerie pour les matériaux de construction**

Les usagers déposent des matériaux de construction en bon état afin qu'ils soient récupérés par d'autres usagers.



Les déchèteries de Chéroy et Fouchères sont en service depuis 2010 ; Les deux déchèteries accueillent les déchets des particuliers et professionnels.

Depuis février 2014, le système d'accès fonctionne grâce à une barrière filtrant l'accès des usagers. La possession d'un badge d'accès est obligatoire pour tous les usagers.

Tonnage déchets ménagers	2022	2023	quantités kg/hab	Evolut° 2022/2023
<i>Tout venant</i>	1366	997	57	-27%
<i>Gravats</i>	569	571	33	+0.3%
<i>Déchets Verts</i>	715	843	48	+18%
<i>Déchets dangereux</i>	31	31	2	=
<i>Ferrailles</i>	155	170	9	+10%
<i>Cartons</i>	52	60	3	+15%
<i>Bois *</i>	154	309	18	+101%
<i>DEEE</i>	139	145	8	+4%
<i>Mobilier</i>	229	306	13	+34%
<b>Déchèteries</b>	<b>3410</b>	<b>3432</b>	<b>196</b>	<b>+1%</b>

\* En 2022 bois non traités : (palette, cagette)

L'année 2023 a été marquée par une baisse des tonnages de tout venant - 30%.

Ce report s'explique par la nouvelle collecte du bois traité effective depuis 2023 et une meilleure performe de collecte du mobilier.

La fréquentation sur les deux sites augmente dès les mois d'avril-mai et son pic a lieu en juillet-août : A noter, d'avril à septembre, un gardien supplémentaire est présent sur site.

Fréquentation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Total	29 312	28 909	26 675	23 323	28 277	26775	26058	-3 %

En 2023, la fréquentation des déchèteries s'est élevée à 26058 visites,

## BILAN DES EXUTOIRES DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

Flux	Site de Massification	Exutoire Finale
Tout venant	SUEZ RV Centre Est à Gron -89	ISDND SUEZ à Saint-Aubin-10 CSR Novasteam à Laneuville devant Nancy -54
Déchets Verts		Sotrima à Etigny-89
Gravats		Sotrima à Etigny-89
Bois	SUEZ RV Centre Est à Gron -89	Kronospan à Auxerre- 89 et BIDV Joigny-89
Huiles minérales		Sevia à Pontigny -89
Déchets dangereux hors ECODDS	SUEZ RV Centre Est à Gron -89	Martin Environnement à Chevilly - 45

Ferraille	SUEZ RV Centre Est à Gron -89	Fonderies, aciéries- France
Carton	SUEZ RV Centre Est à Gron -89	Papéttries régionales et/ou France
Batteries	Suez RV Yonne Métaux à Joigny -89	Industriels de l'automobile -France
Pneus hors éco-organisme		Gilles Henry SARL à Chaudenay Sur Moselle - 54 200

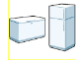




### La collecte des DEEE, Déchet d'Equipement Electrique et Electronique

Tonnage collectés	GEMF	GEMHF	PAM	ECRANS	total
2022	21.8	44.4	61.2	11.3	138.7
2023	52.0	23.4	57.4	11.9	144.7

La CCGB a collecté 144,7 tonnes de DEEE en 2023, comparativement à 2022, la collectivité a connu une progression de 6 tonnes.

La performance est de 8,3 Kg/hab.

A titre de comparaison, la performance des collectivités en milieu rural dest de 11,05 Kg/hab, ainsi une marge de progression est encore envisageable.

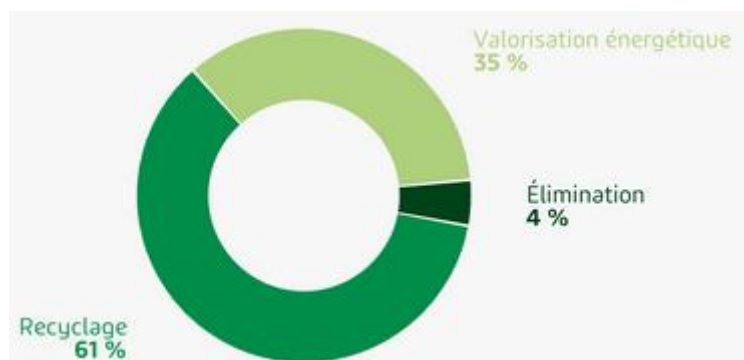
	4 catégories de flux constituant les DEEE ménagers	Les DEEE que la CCGB collecte ont été traités chez
	GEM F_: gros électroménager du secteur Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)	COREPA REFINAL INDUSTRIES - BRUYERES SUR OISE (95)
	GEM HF_: gros électroménager hors secteur Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)	REVIVAL- GENNEVILLIERS (92))
	PAM_: petits appareils en mélange tout autre article que les 4 précédents).	GALLOO - VERNOUILLET (28)
	Ecrans_: téléviseurs ou moniteurs	REGAIN ECO-PLAST FOURCHAMBAULT (58)
	Ecrans plats	REGAIN ECO-PLAST - FOURCHAMBAULT (58))
	Lampes	ARTEMISE - VULAINES (10)

### **La collecte du mobilier**

La CCGB a contractualisé en 2017 avec l'éco-organisme ECO-Mobilier, pour la mise en place en d'une collecte gratuite du mobilier.

La production de déchets issus du mobilier a augmenté de 34 %, 306 T en 2023 et sur 229 T en 2022.

Bilan matière d'Éco-mobilier de la région Bourgogne-Franche-Comté



## BILAN DE L'ENSEMBLE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

### L'évolution des tonnages des DMA collectés depuis 2020

Tonnage déchets ménagers	2020	2021	2022	2023	2023 quantités kg/hab	Evolut° 2022/2023
<b>Omr</b>	2792	2840	2807	2730	156	-3%
<b>Emballages</b>	919	963	951	958	55	1%
<b>Verre</b>	671	637	625	620	35	-1%
<b>Papier</b>	237	206	225	225	13	0%
<b>Déchèteries</b>	2960	3698	3409	3432	196	1%
<i>Tout venant</i>	1135	1408	1366	997	57	-27%
<i>Gravats</i>	522	656	569	571	33	0%
<i>Déchets Verts</i>	653	884	715	843	48	18%
<i>Déchets dangereux</i>	25	31	31	31	2	0%
<i>Ferrailles</i>	141	163	155	170	10	10%
<i>Cartons</i>	54	48	52	60	3	15%
<i>Bois</i>	85	147	154	309	18	101%
<i>DEEE</i>	140	155	139	145	8	4%
<i>Mobilier</i>	205	207	229	306	17	34%
<b>TOTAL</b>	<b>7 579</b>	<b>8 343</b>	<b>8017</b>	<b>7 965</b>	<b>454</b>	<b>-1%</b>

La quantité totale de déchets produite annuellement par les habitants du Gâtinais.

La CCGB se place ainsi parmi les meilleures collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Yonne sont les suivants :

CCGB	Bourgogne Franche-Comté	Yonne
454 kg/hab	545 kg/hab	610 kg/hab

#### Valorisation sur les déchèteries

	2022	Taux valorisation	2023	Taux valorisation	exutoire
<b>BOIS</b>	147.22	100%	311.23	100%	chaufferie, panneautier
<b>CARTON</b>	48.262	80%	60.289	85%	papeterie
<b>METAUX</b>	165.96	100%	169.7	100%	Sidérurgie
<b>Fraction minérale</b>	72.72	100%	-	-	unité de recyclage

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

### Le tri des emballages ménagers

Les emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte sont triés par matériaux au centre de tri de COVED à ORMOY 89.

L'extension des consignes de tri sur le plastique est appliquée depuis octobre 2016 sur 23 communes et depuis 2019 sur l'ensemble de territoire de la CCGB.

Grâce à cette mesure mise, les habitants de la Communauté de Communes peuvent mettre encore plus d'emballages plastiques dans la poubelle jaune. Aux traditionnelles bouteilles et flacons plastiques, se sont ajoutés les films, les pots, les sacs et les barquettes plastiques.

### La composition des poubelles jaunes

	2022	Tonnage annuel	/hab. en kg	2023	Tonnage annuel	/hab. en kg
Acier	5%	48	3	5%	50	3
Aluminium	0.50%	5	0	0.5%	4	0
Briques alimentaires	1.50%	14	1	1%	14	1
Cartonnette	45.00%	428	24	45%	489	31
Bouteilles transparentes claires	9.50%	90	5	8%	89	5
Bouteilles colorées foncées	1.80%	17	1	1%	14	1
PEHD (ex. bouteilles opaques)	5%	48	3	4%	45	3
Pots et barquettes valorisés	-		0			0
Films PE	3%	29	2	2%	23	1
Refus tri*	19%	176	10	20%	217	17
Erreur de Tri (JRM/papier)	9.70%	92	5	13%	142	9
<b>TOTAL</b>		<b>951</b>	<b>54</b>		<b>1087</b>	<b>68</b>

\*Refus de tri = déchets qui ne sont pas des emballages ménagers (omr, verre, textile...), contenants non vidés, emballages imbriqués.



En 2023, sur le flux des emballages entrant dans le centre de tri, le pourcentage de refus de tri est de 20 %, soit environ 12 kg/hab. La qualité du tri est stable (20% en 2023). Pour comparaison, d'après CITEO, ce taux est proche de la moyenne nationale et les performances de tri sont supérieures par rapport au collectivités voisines.

Les refus de tri sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR). Ils subissent un tri mécanique pour soustraire les fractions à faible pouvoir calorifique soit les matières organiques et les éléments inertes.

Les CSR sont principalement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés.



La quantité de refus de tri représente un coût pour le service de près de 44 000 € TTC.

### Les bénéfices environnementaux des emballages triés :

- 906 Tonnes eq CO2 soit un parcours en voiture de 469 6711 km grâce au recyclage des emballages et du verre
- 9 863 739 MJ d'énergie économisée, soit une consommation énergétique équivalente à 1 517 496 jours d'une TV LCD
- 7 035 m3 d'eau évités grâce au recyclage des papiers graphiques du territoire (soit l'équivalent de la consommation de 133 habitants)

### Exemples de fabrication de nouveaux produits à grâce emballages triés :



Acier	Aluminium	Papier-Carton	Briques alimentaires	Plastiques Mix PET	Plastiques Mix PE/PP/PS	Plastiques Souples PE	Verre
614	1 384	24 778	843 696	55 536	54 171	1 889 981	1 388 750
Lave-vaisselles	Cadres vélo (2kg)	Rouleaux d'essuie-tout	Boîtes carton volume 6bouteilles	Couettes	Arrosoirs	Films de pack d'eau	Bouteilles de 75 cL

Source Citeo

## Traitement des déchets collectés en porte à porte (omr)



Depuis janvier 2023, la CCGB a confié la prestation d'incinération de ses ordures ménagères à l'entreprise PAPREC ENERGIES, le délégataire de l'Unité de Valorisation Energétique d'Arrabloy UVE (GIEN Loiret).

Le syndicat mixte central de traitement des déchets des régions SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire est propriétaire du site.

Des travaux seront réalisés en 2024 et en 2025. A partir de 2025, les capacités de traitement seront de 78 000 T annuelle.

L'UVE est autorisé par arrêté préfectoral à incinérer 78 000 tonnes de déchets par an dont 7 000 tonnes de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI. Il est aussi équipé d'une plateforme de stockage et de maturation de mâchefers d'une capacité maximale de 15 000 tonnes.

En 2023, il a réceptionné 74 108 tonnes de déchets se décomposant de la manière suivante :

- OMr et Tout Venant Incinérable = 43 902 tonnes
- DIB Déchets Industriel Banal= 29 488 tonnes
- DASRI = 718 tonnes
- 15 tonnes ont été évacuées car non conformes (encombrants)

En 2023, l'UVE a valorisé énergétiquement par incinération 74 469 tonnes.

La différence entre tonnage réceptionné et tonnage incinéré s'explique par une variation de niveau de fosse.

En 2023, l'UVE a valorisé 9 061 tonnes de mâchefers et 2 852 tonnes de refus de criblage.

En 2023, les résultats énergétiques sont :

Production électrique = 16 369 MWh

Vente électrique = 7 644 MWh

Achat électrique = 1 612 MWh

Livraison chaleur sortie l'UVE = 47 820 MWh. Vente chaleur = 45 806 MWh

Une partie de l'énergie produite alimente via un réseau de chaleur le papetier ESSITY, le reste de l'énergie est valorisé via le groupe turbo alternateur.

L'incinération bénéficie d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 14 €/t (plus avantageuse que l'enfouissement à 58 €/t).

- R TGAP = 69,55 %
- PE (Performance Energétique) = 70,79 %

La performance énergétique (calcul du "R" TGAP) est supérieure au 65% permettant d'assurer la TGAP réduite.

L'incinération bénéficie d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 14 €/t (plus avantageuse que l'enfouissement à 58 €/t).

### Bilan du traitement des déchets

Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectés)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (détail du calcul en annexe).

### Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La quantité d'ordures ménagères mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant la quantité concernée par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	Population	OM	OM	IRD
	<i>Nb d'habitants</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Kg/hab</i>	
2010	14 062	4707	335	100
2020	17 444	2 792	160	34
2021	17 470	2 840	163	35
2022	17 498	2807	160	34
<b>2023</b>	<b>17545</b>	<b>2 730</b>	<b>156</b>	33

## CHAPITRE II : INDICATEURS FINANCIERS

### COÛT DU SERVICE

#### L'évolution des coûts des prestations de collecte et traitement des déchets

Evolution des tonnages et coûts des prestations

	2022		2023		Evolution	
	TONNAGE	COÛT TTC	TONNAGE	COÛT TTC	TONNAGE	COÛT TTC
Collecte (omr*, emballages, verre, papier)	4608	691 227 €	4501	814 114 €	-2%	18%
Tri emballages	989	254 397 €	1012	323 542 €	2%	27%
Traitement des omr	2807	314 462 €	2663	368 594 €	-5%	17%
Déchèteries	3408	409 768 €	3432	490 838 €	1%	20%
Total Déchets Ménagers Assimilés	<b>8016</b>	<b>1 669 854 €</b>	<b>7933</b>	<b>1 997 088 €</b>	<b>-1%</b>	<b>20%</b>

\*Ordures ménagères résiduelles

En 2023, le service a connu une forte augmentation (20%) des coûts de prestation de gestion des déchets soit 327 000 € TTC, malgré une baisse de l'ensemble de la production des Déchets Ménagers Assimilés de 1% soit 83 tonnes.

Ainsi, pour équilibrer le budget du service, les élus de la CCGB ont été contraints de répercuter cette hausse en augmentant de 20 % le tarif de la redevance incitative en 2023.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

#### Redevance incitative

La redevance incitative (RI) a été instaurée depuis le 1er Janvier 2014 sur le territoire de la CCGB. Elle finance le service des déchets ménagers et assimilés qui comprend la collecte, le traitement, l'accès aux déchetteries et la mise à disposition de contenants.

La grille tarifaire de la redevance incitative de 2023 a été augmenté de 20%. Elle prend en compte les évolutions des dépenses et des recettes du service.

La Redevance Incitative 2023 se compose de 18 levées annuelles pour le bac d'ordures ménagères.

Les tarifs de la redevance sont votés chaque année par le conseil communautaire.

La facturation est établie au semestre. Les levées supplémentaires de l'année en cours sont facturées au 1er semestre de l'année suivante.

## GRILLE TARIFAIRE

(Collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours)

GRILLE TARIFAIRE collecte porte à porte C 0,5 (collecte des omr en tous les 15 jours)				
nb de personnes /Contenance	2022		2023	
	montant redevance 18 levées	Levée supplémentaire	montant redevance 18 levées	Levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	123.16 €	1.26 €	147.76 €	1.51 €
2 pers. : 120 litres	152.87 €	1.89 €	183.48 €	2.27 €
3 pers. : 180 litres	193.70 €	2.84 €	232.48 €	3.41 €
4 pers.et + : 240 litres	237.08 €	3.78 €	284.57 €	4.54 €
4 pers.et + : 360 litres	309.83 €	5.36 €	371.76 €	6.43 €
660 litres	541.15 €	10.40 €	649.38 €	12.48 €

GRILLE TARIFAIRE collecte porte à porte C 0,5 en point de regroupement				
nb de personnes /Contenance	2022		2023	
	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	107.41 €	1.26 €	128.86 €	1.51 €
2 pers. : 120 litres	126.62 €	1.89 €	151.98 €	2.27 €
3 pers. : 180 litres	153.71 €	2.84 €	184.60 €	3.41 €
4 pers.et + : 240 litres	182.17 €	3.78 €	218.68 €	4.54 €
4 pers.et + : 360 litres	229.42 €	5.36 €	275.38 €	6.43 €
660 litres	380.41 €	10.40 €	456.60 €	12.48 €

les points de regroupement sont validés par la CCGB

GRILLE TARIFAIRE 2023 en C 1 (collecte en PAP des omr toutes les semaines. "gros producteurs")				
nb de personnes /Contenance	2022		2023	
	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	134.18 €	1.26 €	160.98 €	1.51 €
2 pers. : 120 litres	166.52 €	1.89 €	199.86 €	2.27 €
3 pers. : 180 litres	210.92 €	2.84 €	253.14 €	3.41 €
4 pers.et + : 240 litres	258.08 €	3.78 €	309.77 €	4.54 €
4 pers.et + : 360 litres	337.13 €	5.36 €	404.52 €	6.43 €
660 litres	588.50 €	10.40 €	706.20 €	12.48 €

**GRILLE TARIFAIRE 2023 en C 1 (collecte PAP des omr toutes les semaines. "gros producteurs") en point de regroupement\***

nb de personnes /Contenance	2022		2023	
	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire	montant redevance 18 levées	levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	118.43 €	1.26 €	142.08 €	1.51 €
2 pers. : 120 litres	141.58 €	1.89 €	169.93 €	2.27 €
3 pers. : 180 litres	173.02 €	2.84 €	207.66 €	3.41 €
4 pers.et + : 240 litres	205.92 €	3.78 €	247.18 €	4.54 €
4 pers.et + : 360 litres	260.82 €	5.36 €	312.95 €	6.43 €
660 litres	435.88 €	10.40 €	523.06 €	12.48 €

**les points de regroupement sont validés par la CCGB**

- Le forfait varie selon la composition du foyer ou du volume du bac.

Depuis 2021, la facturation est semestrielle :

- La facture du 1er semestre est composée d'un ½ forfait + levées supplémentaires de l'année précédente ;
- La facture du 2eme semestre correspond à un ½ forfait.

Les dépôts en déchèterie dépassants les quotas seront facturés annuellement avec la facturation du 2ème semestre. Les dépôts comptabilisés sont ceux de l'année précédente.

Chaque bac d'ordures ménagères est équipé d'une puce



Pour limiter les dépôts des professionnels qui utilisent régulièrement les cartes d'accès des particuliers, la CCGB a mis en place les seuils suivants depuis 2016 :

Les dépôts sont gratuits pour tous les usagers (particuliers, professionnels et collectivités) résidant sur le territoire qui utilisent le service de la Communauté de Communes dans la limite annuelle de :

- de 10 m3 pour les Déchets Verts ;
- de 5 m3 pour le Tout Venant ;

- de 10m<sup>3</sup> pour les autres déchets Bois non traité, Gravats, ...  
(Exceptés : le verre, papier, textile, DDM, huiles) ;
- 20 litres/ semaine pour les huiles ;
- Les déchets dangereux sont limités à 20 kg /semaine.

Au-delà de ces seuils, les dépôts seront facturés selon la grille tarifaire ci-dessous.

	Tarif 2022/2023
Dépôts	€/m <sup>3</sup>
Déchets verts (Broyage/compostage)	9,0 €
Tout venant	16,60 €
Gravats	7,40 €
Déchets Dangereux	1,5 €/kg
Bois non traité	10,40 €

Peu d'usagers dépassent les seuils de gratuité : 1% pour les Déchets Verts, 2% pour le Tout-

Montant dépôts usagers	2019	2020	2021	2022
	8 096 €	19 023 €	20 684 €	11 788€

## Les montants des redevances (développer la RI annexe grille tarifaire)

Evolution des redevances perçues, sans les régularisations et annulations,

2022	2023
1 650 064 €	1 997 100 €

## Aides accordées et recettes perçues par la Communauté de Communes

### Des recettes de revente des matériaux

#### ○ Les matériaux issus des déchèteries

En 2023, la Communauté de Communes a revendu de la ferraille, carton et des batteries pour un coût de 63 882 €. Il était de 15 800 € en 2022.

Le nouveau marché est plus avantageux pour la vente des matériaux issus de la déchèterie.

#### ○ Les matériaux issus des emballages ménagers-journaux magazines

2022		2023	
Total livré	Total reprise	Total livré	Total reprise
1 513	110 734 €	1 337	44 395 €

A noter une baisse de 68 000 € liée à la revente de matière.

Le versement des soutiens au recyclage est subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages triés issus de la collecte sélective

Les aides perçues par la collectivité en 2023 sur les performances 2022 sont en baisse.

	2021	2022	2023
Montant des aides n-1	289 400 €	254 335 €	214 992 €

Baisse des aides de CITEO de 40 000 €.

## **ÉVOLUTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021-2023**

	2021	2022	2023	Evolution
Dépenses d'exploitation du service (en € HT)	2 194 798 €	2 158 849 €	2 610 540 €	451 691 €
Recettes d'exploitation du service (en € HT)	3 196 137 €	3 255 480 €	3 528 928 €	273 448 €
	2021	2022	2023	Evolution
Dépenses d'investissement du service (en € HT)	113 285 €	149 289 €	129 896 €	19 393 €
Recettes investissement du service (en € HT)	450 965 €	459 244 €	468 225 €	8 981 €

## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### ***Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)***

Depuis le 1er janvier 2017, la CCGB adhère au Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Centre Yonne (SDCY).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit répondre à l'objectif de réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (objectif initial : 10% entre 2010 et 2020).

C'est la mise en place d'actions sur les thématiques suivantes :

En 2023

Axe 1 : Eco-exemplarité des collectivités

- *Rencontre des 26 communes*

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets

Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 5: Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- *Le déploiement du compostage individuel, collectif et en établissement.*
- *Le jardinage au naturel*
- *Le broyage de branches*

Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits

- *Accompagnement du Repair Café du Gatinais (collecte de Vélo)*
- *Mise en place d'un préau des matériaux en déchèterie*
- *Le « Préau des matériaux » est une structure ayant pour but de détourner des filières de recyclage en déchèterie, les matériaux de construction encore utilisables et ayant conservés leurs propriétés techniques pour les mettre à disposition des particuliers via un système de don/ reprise directement sur site.*
- *Contractualisation avec l'association d'insertion PENELOPE. La CCGB est la 1ere collectivité à accueillir l'association dans ses déchèteries.*  
*Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets*

Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable (STOP PUB)

Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises

*Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, conseils aux entreprises (audits)*

Il est obligatoire depuis le 1 er janvier 2012, (article L541-15-1 du Code de l'Environnement).

	Population	DMA	DMA	Réduction DMA pour objectif	IRD*	Réduction DMA	Objectif DMA 2020	Objectif DMA 2030
	<i>Nb d'habitants</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Kg/ hab</i>	<i>Tonnes</i>		<i>Kg/ hab</i>	<i>Kg/ an/ hab</i>	<i>Kg/ an/ hab</i>
2010	14 062	6628	471	663	100	47	<b>424</b>	
2017	17 431	7461	428	70	91	4		
2020	17 444	7 579	434	183	92			
2021	17 470	8 410	481		102			
2022	17 498	7994	457		97			
<b>2023</b>	<b>17545</b>	<b>7 965</b>	<b>454</b>		<b>96</b>			<b>400</b>
							-10%	-15%

\* *Indice de réduction des déchets (IRD)*

*La quantité de déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant la quantité concernée par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.*

➤ **Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité (axe 5)**

○ *Le compostage individuel*

La Communauté de Communes participe à l'acquisition de composteurs individuels.

Bilan des composteurs commandés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	816	214	189	134	62	102	159	50	132	142	362	2362

○ *Le broyage des déchets verts (branches)*

Dans l'optique de limiter les apports de déchets verts en déchèteries et de limiter les coûts liés au frais de transports et de traitement des déchets verts, le broyage des branchages est une solution.

La CCGB propose aux habitants des opérations de broyage (à but pédagogique) pendant des périodes précises de la saison de taille (une au printemps et une à l'automne), ainsi que le broyage des sapins de Noël. Ces opérations seront effectuées dans les communes qui le souhaitent.

LES SAPINS DE NOËL NE  
SONT PAS COLLECTÉS  
AVEC LES ORDURES  
MÉNAGERS



Les sapins broyés peuvent  
être utilisés pour pailler vos  
arbustes et plantations.



# COLLECTE DES SAPINS

- Sapins naturels uniquement
- Sans pied, sans buche, sans pot
- Sans neige artificielle ni décoration
- Sans emballage

Merci de déposer votre sapin avant le **lundi 22 Janvier 2024** devant l'atelier communal, il sera broyé par les services de la Communauté de Communes

## L'appel à projet du tri des biodéchets

Le projet de la CCGB a été retenu dans le cadre de l'**appel à projets ADEME-Région pour généraliser le tri à la source des biodéchets.**

Pour atteindre ses objectifs dans les 2 prochaines années, la CCGB doit continuer à distribuer un nombre important de composteurs individuels chaque année et d'installer 17 sites de compostage partagé et 15 en établissement (32 en tout).

Un questionnaire a été transmis à tous les administrés en 2023, pour connaître les pratiques en termes de tri des biodéchets. Les résultats obtenus vont permettre de cibler les communes où la mise en place de site de compostage partagé est pertinente.

L'information sera rediffusée à travers un guide qui reprend le compostage, le broyage, et la lutte contre le brûlage durant l'année 2024.

La CCGB sensibilisera le grand public pour promouvoir les utilisations du broyat au jardin et au compostage (stand) en amont de la campagne.

Les communes qui le souhaitent devront disposer d'un site temporaire et surveillé pour accueillir les branchages des usagers.



Site de compostage partagé domaine d'Egriselles-le-Bocage

## ACTIONS DE COMMUNICATION

### Les actions de communication sur le tri des déchets :

En 2023, les interventions en milieu scolaire :

- Journée développement durable au collège de Saint-Valérien ;
- Animation tri sur le temps méridien Dollot et Villethierry ;
- Formation des animateurs du service enfance jeunesse de la CCGB sur le tri ;
- Octobre 2023 animation à l'entreprise EURIAL sur la reconstitution de la chaîne du tri et du recyclage du plastique.

En 2024, les supports de communication seront réédités, réglettes de tri, guides de tri, autocollants consignes et autres.

La CCGB accompagne les structures dans les opérations « nettoyons la nature » en 2023 : La Belliole, collège de Saint Valérien.

La CCGB prévoit d'organiser une opération « nettoyons la nature ». Elle consiste à nettoyer des parties du territoire, la collectivité prêtant le matériel nécessaire (pinces, gants, chasubles).



# PERSPECTIVES

Dans le but de préserver l'environnement et les ressources naturelles en matière de déchets, des objectifs s'imposent aux collectivités.

De plus des mesures financières sont prévues par l'Etat pour les inciter de manière forte à atteindre les objectifs (redevance incitative, l'augmentation de la TGAP...).

Les principales orientations en matière de gestion des déchets présentés dans la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) ont été reprises dans le plan national de gestion des déchets d'octobre 2019 ainsi que dans la loi AGECE « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » de 2020.

En 2024,

- Participation à la réalisation d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique sur la commune de SENS. Ce projet est conduit en partenariat avec plusieurs collectivités territoriales du département de l'Yonne avec certaines collectivités de l'Yonne.  
Les objectifs principaux de cette initiative sont les suivants :
  - Réduction des déchets enfouis dans le nord de l'Yonne par l'incinération avec récupération d'énergie.
  - Production d'énergie renouvelable sous forme de chaleur et d'électricité.
  - Contribution à la transition énergétique locale.
  
- Elaboration d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2025-2023

THEMES	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	SITUATION 2023
<b>La prévention des déchets</b> est le principal levier pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter	Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (objectif initial : 10% entre 2010 et 2020)	Actuellement, l'objectif initial non atteint
<b>Valorisation énergétique</b>	Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Réalisé
<b>Stockage</b>	Réduire à 10 % maximum les DMA (hors déchets inertes) admis en installations de stockage d'ici 2035	-
<b>Extension des consignes de tri</b>	Extension des consignes de tri des emballages plastiques à l'horizon 2022	Réalisé – Extensions en place depuis octobre 2016 pour 23 communes et depuis 2019 pour les 3 nouvelles communes
<b>Biodéchets</b>	Généraliser le tri à la source des biodéchets à horizon 2024	Compostage individuel en place pour 1/4 de la population. Son développement se poursuit.
<b>Financement incitatif</b>	25 millions d'habitants couverts en 2025 en France.	Réalisé – tarification incitative effective depuis 2014 pour 23 communes et depuis 2019 pour les 3 nouvelles communes

# ANNEXES

## Matrice des coûts de l'ADEME :

Une synthèse a été établie en utilisant la matrice des coûts mis en place par l'ADEME.  
Ce travail permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets et de se comparer entre elles.

Année 2022 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	700 598	52 003	625 703	512 564	1 890 867
Coût technique	700 295	38 106	513 706	453 699	1 705 806
Coût partagé	700 295	31 172	291 249	526 568	1 549 283
Coût aidé HT	700 295	31 172	291 249	496 804	1 519 519
TVA acquittée	61 978	2 386	43 011	36 866	144 241
Coût aidé TTC	762 273	33 558	334 260	533 670	1 663 760
Financement déchets					1 612 869

Année 2021 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	642 169	55 504	609 111	454 070	1 760 854
Coût technique	640 881	44 368	530 052	513 042	1 728 343
Coût partagé	640 881	36 949	266 306	530 433	1 474 569
Coût aidé HT	640 881	36 949	266 306	500 669	1 444 805
TVA acquittée	56 600	2 610	42 187	37 626	139 023
Coût aidé TTC	697 481	39 559	308 493	538 295	1 583 828
Financement déchets					1 729 470

Année 2020 Montants HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet	659 817	67 427	608 778	448 920	2 374	1 338 396
Coût technique	658 966	56 593	562 807	503 953	2 374	1 280 740
Coût partagé	658 966	48 846	262 486	515 751	2 374	1 488 423
Coût aidé HT	658 966	48 846	262 486	485 987	2 374	1 458 659
TVA acquittée	57 266	4 529	51 582	34 685	10	148 072
Coût aidé TTC	716 232	53 375	314 068	520 672	2 384	1 606 731
Financement déchets						1 533 366

# LE PARCOURS DES DÉCHETS MÉNAGERS

## 2022/2023

